



Novembre 2011- n°4

**Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS)**

**3, rue du Niger  
75012-PARIS**

**09 53 27 25 45  
06 99 89 19 39**

**Fax:  
0958272545**

**afvs@free.fr –  
www.afvs.net**

## EDITORIAL

### Saturnisme à l'île de la Réunion

En avril 2009, lors de son hospitalisation, un enfant du quartier de l'Oasis de la ville du Port, près de St Denis de La Réunion, se révèle atteint de la maladie du saturnisme. Son cas sonne l'alerte. Deux ans plus tard l'investigation menée auprès des autres enfants du même milieu de vie où se pratique la récupération des vieilles batteries sur un sol sablonneux lui-même pollué, aboutira à la détection de 76 cas de saturnisme infantile au sein de 87 familles.

Faisant face à cette situation, les autorités civiles et les services de santé et d'urbanisme se mobilisent en concertation pour parvenir au plus vite au relogement de toutes les familles. A ce jour, toutes les familles sont effectivement relogées sur 24 communes de l'île, ce dont on ne peut que se réjouir, au regret de l'inévitable dispersion. Au regret aussi de voir qu'en métropole même, face à l'habitat indigne où stagnent des familles avec des enfants malades, une telle mobilisation des pouvoirs publics ne se constate guère. Certes la dispersion des familles n'est pas sans poser problème par rapport à l'unité du groupe social que constituaient ces familles sur un même lieu de vie, mais du moins le plus important a-t-il été assuré en retirant des enfants d'un milieu de vie hostile à leur santé.

Dès la connaissance de ce drame, l'A.F.V.S. s'est souciée d'établir le contact avec les familles et l'instance sanitaire de l'ARS-OI (Agence Régionale de Santé – Océan Indien). Un responsable de cette même instance, M. Jean-Claude DENYS, a eu alors l'obligeance de nous rendre visite au siège de l'association de l'AFVS, le 15 juin

dernier. Son exposé, diaporama à l'appui, nous a éclairés fort opportunément sur la situation. Au même moment, l'AFVS lui faisait part de son souci de voir s'effectuer une bonne information des familles sur la pathologie du saturnisme et de la nécessité du suivi médical, dans le temps, des enfants malades désormais dispersés.

Concernant les familles, les contacts réalisés sur place, notamment par l'intermédiaire et le soutien précieux de Me Mihidoiri ALI, avocat au barreau de St Denis de La Réunion et ami de l'AFVS, ont permis la création, en partenariat avec l'AFVS, de l'AFVSR (Association des Familles Victimes du Saturnisme de La Réunion). A la demande réitérée de la nouvelle association de voir un membre de l'AFVS venir participer à la première assemblée générale de l'association en septembre dernier, l'AFVS a répondu par l'envoi de son secrétaire général.

rale de l'association en septembre dernier, l'AFVS a répondu par l'envoi de son secrétaire général.

Accueilli à l'aéroport de Ste Marie, le vendredi 16 septembre, par les trois membres du bureau en compagnie de Me Mihidoiri ALI, une première séance de travail a aussitôt consisté, après avoir fait plus ample connaissance, à établir le déroulement de la première assemblée générale pour le lendemain. Ce faisant, la situation nouvelle des familles était évoquée ainsi que les liens inter-associatifs établis ou en perspective (CIMADE – DAL – CISS/OI). Enfin, une nouvelle rencontre avec les représentants de l'ARS-OI était suggérée pour la tenir après la première assemblée générale de l'AFVSR.

Le lendemain, samedi 17 septembre, la première assemblée générale avait

lieu, réunissant une cinquantaine de personnes dans les locaux de la médiathèque du Port, (à quelques pas du quartier de l'Oasis qu'il me sera donné de parcourir plus tard en compagnie de Me Mihidoiri ALI et des membres du bureau de l'association). Deux maires adjoints y sont présents pour l'accueil et participent à la rencontre. Les familles se retrouvent pour la première fois après la dispersion due aux relogements. La projection du film « *Du plomb dans la tête* » permet alors à tous d'accéder à une meilleure connaissance de la pathologie du saturnisme avec ses conséquences. Les interventions soulignent ensuite l'importance pour les familles de sauvegarder leur solidarité au moyen de leur association, et ce malgré la dispersion et l'éloignement des familles, pour le bien des enfants et leur suivi médical dans le temps.

Troisième et dernier moment d'importance du séjour, le mardi 20 septembre : la rencontre de deux représentants de l'ARS-OI, M. Jean-Claude DENYS et le Dr Renault. Cette rencontre donne lieu à un échange ouvert et cordial sur les attentes réciproques, avec pour fond le souci du suivi médical des enfants, quel que soit le nouveau lieu d'habitation. A cette fin, les représentants de l'ARS-OI n'ont pas caché le rôle que l'AFVSR pouvait tenir.

#### AFVS-INFO

### Une idée fausse: le saturnisme serait la maladie la mieux prise en charge par les institutions

Paris aurait éradiqué les immeubles insalubres mais n'arriverait pas à répondre aux demandes d'habitat social, analysait la sociologue Pascale Dietrich-Ragon, dans un Article parue dans le magazine « politis » du 8 au 14 septembre 2011 n°1167 « l'insalubrité se décale vers la banlieue, elle se recrée ailleurs. Le saturnisme, maladie du plomb qui en découle, est un des problèmes les mieux pris en charge par les institutions, mais la tuberculose, les affections respiratoires ou dermatologiques liées à l'insalubrité sont peu considérées. »

Dans le cadre du procès de l'incendie du boulevard Vincent Auriol Paris 13e de septembre 2011, on a pu entendre que la lutte contre le saturnisme, qui consiste par ailleurs à effectuer des travaux de réhabilitation de manière à rendre les peintures de plomb inaccessibles notamment pour les jeunes enfants, a été privilégiée au détriment de la sécurité des familles.

*Selon le BEH (2010), l'objectif de la loi de 2004 aurait été dépassé puisque la prévalence aurait été divisée par 20, une baisse très importante qui aurait dépassée les objectifs législatives.* Il s'agit d'une fausse bonne nouvelle qui participe de la logique de déni à remettre en question. Aucune des études de prévalence sur le saturnisme n'a été faite sur la même base méthodologique et en plus la dernière étude recours à des sondages qui sociologiquement ne sont pas valides. Il y a une certaine malhonnêteté de rapprocher les chiffres des services de chirurgie infantile à ceux issus de signalement médical (médecins etc.)

**Le protocole n'est pas du tout standard et il est difficile de comprendre comment inserm et invs sont arrivés au chiffre de 5333 en 2010. Aucun dénominateur identique pour les études de 1997 et 2010, ce qui rend toute comparaison difficile.**

En brandissant la diminution de prévalence du saturnisme, l'on n'incite pas à faire de contrôles sur les logements où le plomb est accessible.

### Région Rhône-Alpes

Une première version du plan régional santé environnement est soumise à la consultation du public. Le document était visible en préfecture jusqu'au 8 juillet 2011.

Il s'agirait d'un texte qui met en place les préconisations particulières à la région Rhône-Alpes. Par exemple : la qualité de l'air, l'ambroisie, les PCB, les sites et les sols pollués... Où il apparaît que la baisse de la mortalité est continue. À noter que la fréquence des malformations congénitales y augmente depuis une dizaine d'années.

Les trois principales causes de mortalité sont les cancers, les maladies cardio-vasculaires, puis les maladies respiratoires.

De par sa situation géographique, la région Rhône-Alpes est un carrefour en terme de voies de communication. Les nuisances liées aux transports se ressentent dans la qualité de l'air.

Le passif industriel a aussi laissé des traces dans les sols et les pratiques agricoles récentes ont tout à la fois contaminé les sols et les ressources en eau. On trouve de l'arsenic, du cuivre, du chrome.

On sait aussi que **le taux de saturnisme observé chez les jeunes enfants est plus élevé que la moyenne nationale.** Outre ces constats, le document propose des pistes de travail sous forme de fiches qui sont le fruit d'ateliers constitués de référents des services de l'Etat, des collectivités, des associations, des experts en santé et environnement...

Ce document est également consultable sur le site : <http://www.prese2-rhonealpes.fr>, (article du Journal Le Progrès).

## Mauritanie

### **Des travailleurs de Tasiast-Mauritanie contaminés au plomb et au mercure**

Canal Rim, jeudi 20 octobre 2011/ 11:57

Selon la Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie, les laborantins de Tasiast-Mauritanie présentent des troubles graves (saturnisme, Encéphalopathie aiguë, Tremblement intentionnel, Ataxie cérébelleuse, Stomatite, Coliques et diarrhées, Néphrite azotémique) dus au plomb et au mercure. Selon le syndicat des travailleurs, les tests médicaux faits par la société aurifère, en juin 2011, ont montré que l'ensemble des salariés examinés (plus d'une trentaine) dépassent le maximum tolérée ( 90 µg de plomb /litre de sang, 5 µg/g de mercure).

#### **Ci-après le communiqué de la CGTM :**

*Les employés mauritaniens travaillant au laboratoire de la société Tasiast Mauritanie Ltd, présentent, depuis quelques mois, les symptômes de maladies provoquées par le plomb et le mercure (saturnisme, Encéphalopathie aiguë, Tremblement intentionnel, Ataxie cérébelleuse, Stomatite, Coliques et diarrhées, Néphrite azotémique .etc).*

*Les analyses médicales effectuées, à la demande de l'employeur, le 27/06/2011 et dont les résultats, révélés récemment, ont montré que l'ensemble des salariés examinés (plus de 30 travailleurs) dépassent largement la quantité maximale tolérée qui est de 90 µg de plomb par litre de sang et 5 µg/g pour le mercure.*

*Plus grave encore, la société n'applique aucune mesure d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail, exposant ainsi les employés à ces éléments dangereux : le plomb qui est un élément toxique classé comme potentiellement cancérigène et le mercure, lui aussi, toxique sous toutes ses formes et dont l'utilisation est réglementée voire interdite dans certains pays.*

*Aussi, la société ne respecte pas les normes environnementales avec des dépôts de déchets toxiques exposant les populations*

*et les travailleurs à de très graves risques et leur privent d'un cadre de vie normal et sain. Face à cette grave situation, la Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie*

*Dénonce cette situation qui dénote d'un mépris manifeste de la part de cette multinationale pour la santé de la population en général et celle des travailleurs en particulier.*

*Invite la direction de la société à entreprendre immédiatement les mesures nécessaires afin de palier à tous les risques provoqués par l'usage de ces éléments chimiques dangereux dans le labo de l'entreprise et à prendre en charge les travailleurs déjà atteints. Appelle le Ministère en charge du travail à assumer toutes ses responsabilités pour faire respecter par cette multinationale les conventions internationales ainsi que les dispositions législatives et réglementaires en la matière en vigueur dans notre pays. Invite les travailleurs de la société TASIAST Mauritanie Ltd et ceux des entreprises sous traitantes à se mobiliser pour exiger le respect des normes d'hygiène, de sécurité et de santé au travail conformément aux conventions internationales et à la législation nationale en la matière. Appelle tous les travailleurs à apporter leur soutien aux travailleurs de ce secteur victimes d'arbitraire et menacés de mort.*

*Nouakchott, le 19/10/2011. Le Secrétariat Général*

## Nigéria

L'intoxication au plomb découverte en mars 2010 au Nigéria, continue de sévir dans une quarantaine de villages. Les activités minières dans l'État de Zamfara ont déjà provoqué des centaines de cas de saturnisme chez les enfants résidant dans 3 zones d'administration locale à Anka, Bukkuyum et Maru. L'OMS continue d'exiger des autorités nigérianes qu'elles s'engagent à prendre de nouvelles mesures durables afin d'éviter les conséquences graves et définitives de cette intoxication pour toute une génération d'enfants au Zamfara. Plus de 2 000 enfants de moins de 5 ans suivraient un traitement proposé par MSF.

L'AFVS tiendra **une permanence les mercredis matin, uniquement sur rendez-vous** à compter du :

2 novembre 2011

dans les locaux de la Mutuelle Familiale situé au

**36, rue Carême Prenant à ARGENTEUIL (95100)**

Si vous vivez dans un logement dégradé, insalubre ou dangereux.

Nous vous aidons dans vos démarches relogement, DALO, contentieux liés au logement, suivi des dossiers jusqu'à résolution...

Prenez rendez-vous au **09 53 27 25 45**

## **AGENDA et ANNONCES**

### **Dimanche 11 décembre 2011**

Au 3, rue du Niger—75012 Paris

De 10h à 13h: réunion mensuelle de l'AFVS

De 14h-à 16h: réunion des familles

**23 décembre 2011:** réunion « SOS Taudis »

**4 janvier 2012**, CIVI au Tribunal de grande instance de Créteil

**26 janvier 2012**, CIVI au tribunal de grande instance de Paris

**19 janvier 2012** à 13h30, délibéré de l'affaire sur l'incendie boulevard vincent Auriol à Paris, chambre correctionnel, 1er étage, Esc. D

## ACTUALITE JURIDIQUE

### Interprétation restrictive des articles 200-1-b et 238 bis-1-a du code Général des impôts ouvrant droit à réduction d'impôts pour les dons effectués au profit d'associations

En octobre 2010 nous vous avons informé de la décision du ministère des finances de nous supprimer le droit de faire des reçus fiscaux au motif que l'activité de notre association ne pouvait être considérée comme étant d'intérêt général. Nous avons fait appel de cette décision et, le 16 juin 2011, nous avons été entendus par le collège, prévu à l'alinéa 3 de l'article L.80 CB du livre des procédures fiscales.

Une décision a été prise le 24 octobre 2011 qui, selon nous, est à la fois la reconnaissance de nos activités essentielles comme étant d'intérêt général ce qui est une bonne nouvelle et nous donne la possibilité à nouveau de faire des reçus fiscaux pour l'avenir mais pour une partie seulement de nos activités. Toutefois, cette décision considère au final que: « L'association des familles victimes du saturnisme peut bénéficier du dispositif du mécénat uniquement pour son activité sociale, dans la mesure où cette dernière demeure prépondérante et bénéficie directement et individuellement aux familles victimes du saturnisme. Par conséquent, les versements effectués au profit de l'AFVS peuvent ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue par les dispositions des articles 200 et 238 bis du CGI, sous réserve toutefois qu'ils soient strictement affectés à l'activité principale de prévention, de soutien, d'aide et d'information des victimes et des population à risque, à l'exclusion des activités de sensibilisation à l'égard des pouvoirs publics ou de représentation des populations concernées. ». C'est malgré tout une des missions essentielles du mouvement associatif et donc de notre action qui est remise en question.

### DALO INDEMNITAIRE (résultant du préjudice moral en cas d'absence de relogement suite à un DALO favorable)

Le tribunal administratif de Paris a pris deux jugements en DALO indemnitaires, l'une le 7 juillet 2011 (1008258) par lequel l'Etat a été condamné à verser 400€ à M. M + 1 000€ au titre de l'article 761-1 du code de justice administrative, du fait du maintien pendant 14 mois dans une chambre d'hôtel, l'autre le 30 juin 2011 (1008319), par lequel l'Etat a été condamné à verser à M. B 600€ au titre du préjudice par ses enfants mineurs et 300€ au titre de son préjudice personnel, 1000 € au titre des frais de procédure

### CIVI

La commission d'indemnisation des victimes d'infractions de Paris a pris des décisions favorables à l'égard de trois familles dont les enfants sont atteints de saturnisme

Décision du 20 octobre 2011, civi de paris. Famille B c/ Fonds de garantie. Tous les enfants de cette famille avaient des plombémies atteignant parfois les 683µg/l. Les enfants ont vécu depuis leur naissance dans un logement ancien dont les murs étaient recouverts de peinture au plomb qu'ils ava-

-laient ou inhalaient lorsque cette peinture s'écaillait ou devenait pulvérulente. Cette contamination a duré parfois plus de treize ans avant l'intervention des premiers travaux de réhabilitation. La CIVI de Paris a donc fixé les indemnisations pour les enfants de cette famille, aux titres des préjudices fonctionnels permanents et temporaires et souffrances physiques entre 52 000€ (la plus élevée) et 9 500€ par enfant. Les parents étant quant à eux indemnisés au titre du préjudice moral pour un total de 11 000€

Deux autres Décisions du 20 octobre 2011 de la CIVI de Paris, ont été favorables aux familles d'enfants victimes du saturnisme sur le même principe d'une part d'une exposition longue dans un logement où le plomb était accessible sans relogement, d'autre part d'un taux de saturnisme supérieur à 100µg/l et ayant entraîné chez l'enfant préjudice fonctionnel et souffrance physique et chez les parents, préjudice moral.

### Le plomb dans la loi dite Fourcade venant modifiée la loi HPST

La proposition de loi de Monsieur Jean-Pierre FOURCADE, sénateur des Hauts-de-Seine, a pour objet de remédier aux difficultés d'application de certaines dispositions de la loi dite HSPT et de rendre cette loi plus effective. Aussi est-il introduit des modifications dans le code de la santé publique et celui de la sécurité sociale.

Adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture par le Sénat le 9 mars 2011, cette proposition de loi n'apportait pas à l'origine de modification aux articles L.1334-1 et L1334-2 du code de la santé publique relative à la procédure d'enquête sur les risques d'intoxication au plomb. C'est au cours de la 1<sup>ère</sup> lecture par l'Assemblée nationale que le Gouvernement a déposé un amendement visant à simplifier cette procédure. Adopté par la commission des affaires sociales, cet amendement ajoute à la proposition de loi de Monsieur Jean-Pierre FOURCARDE un article 20 ayant pour objet de modifier les articles L.1334-1 et L1334-2 du code de la santé publique.

Certaines de ces dispositions ont été retoquées par le conseil constitutionnel.

En effet, l'article 47 est en grande partie censuré, pour la même raison que la plupart des autres dispositions censurées : la procédure parlementaire n'a pas été régulière, beaucoup de dispositions ayant été introduites par amendement sans rapport, même indirect, avec le texte initial. Il s'agit de "cavaliers", c'est-à-dire d'ajouts insérés de façon anormale dans le débat, ce que la Constitution ne permet pas (article 45, alinéa 1). Il y a parfois des "cavaliers" qui restent quand même, mais seulement si aucun recours n'est déposé devant le Conseil constitutionnel, ce qui veut dire un consensus général de toutes les tendances politiques présentes dans l'Assemblée Nationale sur la disposition concernée.

En réalité, le Conseil constitutionnel n'a pas censuré le contenu des dispositions (dont certaines étaient plutôt positives, même si insuffisantes par rapport à nos objectifs pour le plomb), mais la méthode utilisée pour les voter.

Rien n'interdit de les remettre en vigueur, un jour, après un processus parlementaire régulier.



## Procès de l'incendie du boulevard Vincent Auriol du 25 août 2005

L'Association des Familles Victimes du saturnisme (A.F.V.S) a assisté au Procès de l'incendie du bd Vincent Auriol (Paris 13e) du 25 août 2005 qui s'est déroulé à la 31ème Chambre du Tribunal Correctionnelle de Grande Instance de Paris.:- jeudi 15 septembre 2011 à 13h30 ;- vendredi 16 septembre à 13h30 ;- jeudi 22 et vendredi 23 septembre à 13h30 ;- jeudi 29 et vendredi 30 septembre 2011 à 13h30; ultime audience le 20 octobre 2011.

Une association, France Euro Habitat" (Freha), et une entreprise, Paris Banlieue Construction étaient poursuivies pour l'incendie d'un immeuble vétuste qui avait fait 17 morts dont 14 enfants; l'association en tant que gérante de l'immeuble et l'entreprise en tant que réalisatrice de travaux de pose de contreplaqué sur les murs de la cage d'escalier.

Absence de l'Etat parmi les prévenus, bien qu'il avait failli à son engagement, pris près de quinze ans avant le drame, de reloger les familles, quand on sait qu'au départ leur hébergement dans cet immeuble devait être provisoire.

Le délibéré dans cette affaire est prévu pour le 19 janvier 2012.

## COLLECTIFS/PARTENARIATS

### DAL

#### **Changement d'adresse**

Fédération Droit Au logement

29 Avenue Ledru Rollin - 75012 Paris

tél : 01 40 27 92 98 • fax 01 42 97 40 18 •

<<http://www.droitaulogement.org/>>

#### **Communiqué du DAL**

#### **Destruction du campement des expulsés de la barre Balzac - La Courneuve (93)**

Le lundi 7 novembre au matin, à la demande du Maire de la Courneuve, l'armada policière a procédé à la destruction du campement de fortune érigé depuis 6 mois et demi par les familles expulsées de la barre Balzac, alors que l'État avait mis fin à leur hébergement. Les biens des familles sans logis ont été jetés dans une benne à ordures, de Plaine Commune. 11 sans logis, dont les délégués ont été interpellés. Les femmes avec enfants, ont été poussées dans les cars et conduits de force dans des hébergements hôteliers, situés dans l'Essonne.

### CISS : COLLECTIF INTER-ASSOCIATIF SUR LA SANTE

[www.droitsdesmalades.fr](http://www.droitsdesmalades.fr) ; [www.leciss.org](http://www.leciss.org)

**Dossier Pharmaceutique:** selon un sondage réalisé par Via-voice pour le CISS, au téléphone du jeudi 8 septembre au mercredi 21 septembre 2011, le manque d'information pour permettre aux usagers de mieux cerner la réalité du Dossier pharmaceutique est corrélée par le fait que, parmi les « détenteurs de DP », seuls 55% ont le sentiment d'être « bien informés » sur celui-ci et 54% que « le pharmacien leur a fourni les informations nécessaires ».

### MUTUELLE FAMILIALE

Nouvelle permanence de l'AFVS dans le Val d'Oise, Argenteuil, 36, rue Carême Prenant, local de la mutuelle familiale, tous les mercredis sur rendez-vous au

**09 53 27 25 45**

### APF : ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

#### **Communiqué de presse du 15 novembre 2011, « réduction des déductions fiscales des dons, l'APF très inquiète »**

L'Association des Paralysés de France (APF) fait part de sa plus grande inquiétude concernant la proposition d'amendement n°II-519 déposé par le député Gilles Carrez et la proposition d'amendement déposé par le député Pierre-Alain Muet, ces deux textes prévoient de réduire les déductions fiscales pour les dons.

Comme toutes les autres associations faisant appel à la générosité publique, l'APF condamne fermement ces propositions d'amendement.

En effet, elles frappent les personnes aidées par les associations et qui fait une assimilation entre déductions des dons et niches fiscales !

L'APF demande aux sénateurs de s'opposer à ces propositions d'amendement afin de garantir aux associations de mener à bien leurs missions, dans une société de plus en plus fragilisée ! Pour plus d'informations sur ce communiqué : [www.apf.asso.fr/](http://www.apf.asso.fr/)

## Dossiers en cours

### Paris 18e

**Rue Stephenson** dans le 18e, un 7m<sup>2</sup> avec du plomb accessible, habité par un couple avec un enfant: sur-occupation lourde, insalubrité...

**Passage Lathuile** dans le 18e, 25m<sup>2</sup> avec sols partiellement effondré, murs couverts de trous, arrêté de péril pris, plomb accessible, habité par une mère isolée avec trois enfants à charge.

**Rue Chappe** dans un appartement de 25 m<sup>2</sup> très dégradé, peinture écaillée avec poussières de plomb, ruissellement d'eau sur les murs extérieurs en cas de pluie, habités par un couple avec un enfant de 2 ans

**Rue de Suez**, couple avec deux enfants dont un atteint de saturnisme, vivant dans 25 m<sup>2</sup> humide avec présence de noirceurs et moisissures, plomb accessible, absence de chauffage et de système d'aération

### Paris 17e

**Rue Emile Level**, mère isolée, trois enfants à charge, vivant dans 31 m<sup>2</sup>, une seule fenêtre donnant sur emplacement poubelle, présence d'une seule prise électrique, multiples problèmes de confort.

### Paris 13e

**Boulevard Vincent Auriol**, couple avec deux enfants dans un 23 m<sup>2</sup> très dégradé avec du plomb accessible notamment dans le salon: peintures écaillées dans le logement et les parties communes; risque de saturnisme chez les enfants qui y vivent.

### Hauts-de-Seine

#### **Clichy la Garenne**

Route d'Asnières, couple avec deux enfants dans un appartement insalubre, installation électrique dangereuse, plafond menaçant effondrement, sol branlant. Parties communes de l'immeuble tout aussi inquiétantes car marches d'escaliers bougeant à chaque pas, peinture dégradées avec présence de plomb, aucune hygiène.

### Seine-Saint-Denis

#### **Saint-Denis**

**Rue du Landy**, un couple avec 3 enfants vivent dans un 46 m<sup>2</sup> avec du plomb accessible.

**Avenue du président Wilson**, un couple avec un bébé de 4 mois vivent dans un 32 m<sup>2</sup> dans lequel la salle de bain est inutilisable compte tenu de son état de dégradation, faux plafond et plafond effondré, ruissellement important d'eau de source inconnue, sans aération

**Avenue du président Wilson**, dans un 42m<sup>2</sup>, sans aération ni chauffage (chauffage d'appoint), présence de cafards, installations électriques dangereuses, peintures écaillées rendant du plomb accessible, habité par un couple avec trois enfants.

### **Bondy**

Avenue de l'Idéal.

### **Saint-Ouen**

Rue Charles Schmidt, 40 m<sup>2</sup>, mère avec deux enfants. Plusieurs désordres dans le logement: absence d'aération entraînant une humidité importante, des noirceurs et moisissures sur les murs, fissure sur le mur mitoyen aux parties communes, présence de plomb dans la chambre des enfants

### Val de Marne

#### **Alfortville**

Rue du maréchal de Lattre de Tassigny, couple avec deux enfants vivant dans une chambre de 12 m<sup>2</sup> sans eau chaude ni chauffage, ni sanitaire, ruissellement d'eau par le toit (loyer à 650 euros).

**Même rue**, couple avec deux enfants dans 12 m<sup>2</sup> avec chauffage non fonctionnel

### **Choisy-le-Roi**

Rue Emile Zola, couple avec deux enfants dans 35 m<sup>2</sup> avec du plomb accessible, un radiateur pour tout l'appartement

### À Toulon

Une famille qui a emménagé en mars 2010 sans qu'il y ait eu de diagnostic plomb malgré l'obligation légale, a eu une réduction de loyer en échange de travaux dans son appartement. Le problème est que ceux-ci, (ponçage et destruction de murs) ont été faits en présence des enfants et de leur mère enceinte, laquelle ignorait à ce moment qu'il y avait du plomb dans son appartement. 3 enfants ont été très intoxiqués, sa fille de 3 ans et demi (236 µg/l), une fille de 2 ans (263 µg/l) et le bébé de 7 mois (135µg/l)